

N° OT/2021/45

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 avril 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 avril 2021	En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 48

Séance du 26 avril 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 26 avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

Conformément à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6), le quorum est réduit au tiers et 2 pouvoirs autorisés par membre.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelynne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Claude SCIBOZ
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Gérard VERGNAUD, procuration à M. Nicolas SORET
M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Mohammed BELKAID
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
M. Xavier MARQUIS, procuration à Mme Olga LIGAULT
M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
M. Guy GOUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Label pays d'art et d'histoire du Jovinien : signature de la convention entre la CCJ et la DRAC

OT/2021/45

Conseil communautaire du
26 avril 2021

Objet : Label pays d'art et d'histoire du Jovinien : signature de la convention entre la CCJ et la DRAC

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 26 septembre 2017, 23 septembre 2019 et du 19 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 17 décembre 2020 ;

Vu la décision du Préfet de la région de Bourgogne-Franche-Comté du 5 février 2021 attribuant le label Pays d'Art et d'Histoire à la Communauté de communes du Jovinien;

Considérant qu'une convention doit être signée entre le ministère de la Culture représentée par le Préfet de l'Yonne et la Communauté de communes du Jovinien, représentée par son président.

Elle précise le projet culturel mis en œuvre par la communauté de communes du Jovinien pour valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale urbanistique et paysagère, et définit les modalités de l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture.

Considérant que les objectifs sont la valorisation du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale, le développement d'une politique des publics pour sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager et l'initiation du jeune public jeune à l'architecture et au patrimoine, l'accueil touristique par un programme de visites-découvertes en partenariat avec l'office du tourisme.

Considérant que les moyens à mettre en œuvre prévoient de créer un service de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine et recruter par concours un animateur du patrimoine, et faire appel à des guides conférenciers diplômés, de créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), de réaliser des publications sur l'architecture et le patrimoine, et d'assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine.

Considérant que la convention attribuant le label Ville ou Pays d'art et d'histoire institue un partenariat permanent qui prend effet à la date de la signature de la convention et qui donne lieu à une renégociation tous les dix ans. Elle fait l'objet d'un programme annuel d'actions instruit par la direction des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté selon les objectifs prioritaires du ministère de la Culture et du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Le pays d'art et d'histoire du Jovinien s'engage à communiquer chaque année à la direction régionale des affaires culturelles et à la direction générale des patrimoines le bilan des activités menées dans le cadre de la convention. Une analyse des bilans des Villes et Pays d'art et d'histoire est présentée au Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

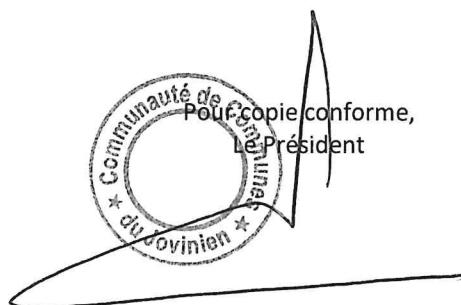
Vu la réunion du bureau communautaire et la conférence des maires en date du 12 avril 2021 ;

Vu l'exposé du Vice-président ;

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention entre la CCJ et la DRAC ci-jointe ;

Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le 30/04/2021



ID : 089-248900938-20210430-OT_2021_45-DE